

**SYMBOLIP****Syndicat Mixte du Bassin de l'Oudon pour la Lutte contre les Inondations et les Pollutions**

Groupe Milon – 4 rue de la Roirie
49500 SEGRE
Tél : 02.41.92.52.84 – Fax : 02.41.92.52.79

- ☒ Secrétariat Général
☒ Pollutions diffuses
☒ Commission Locale de l'Eau
☒ Inondations

COMITE SYNDICAL DU 4 DECEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le quatre décembre deux mille quinze, les membres du comité syndical du Syndicat Mixte du bassin de l'Oudon pour la Lutte contre les Inondations et les Pollutions se sont réunis à la salle du Jardin Public à Segré sur la convocation qui leur a été adressée par le Président conformément aux articles L 5711-1, L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

TITULAIRE				SUPPLEANT			
NOM Prénom	Présent	Excusé	Absent	NOM Prénom	Présent	Excusé	Absent
Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud							
BAGUET Alain	X						
BOULTOUREAU Hubert	X						
COUE Henri	X						
DELAHAYE Christian	X						
DUBOSCLARD Hervé		X					
DUMONT Jean-Yves			X				
JAMES Marie-Agnès	X						
JOUBERT Jean-Paul	X						
LORENZI Mariette	X						
MOREL Daniel	X						
PERROIS Christian	X						
RONCIN Joël	X						
ROUSSEZ Olivier			X				
SAGET Bertrand		X		POINSON Arthur	X		
Van der SCHEAGH Bernard	X						
Syndicat de Bassin pour l'Aménagement de la rivière l'Oudon							
BORDEAU Dominique			X				
BRIQUET Alain		X					
CHRETIEN Patrice	X						
CROSNIER Florent		X					
DELANOE Jean-Claude		X					
FOUCHER Hervé	X						
GAROT Rémi	X						
GAUME Bruno			X				
GENDRY Daniel	X						
HUNAUULT Alain	X						
LABBE Michel	X						
LECOMTE Jean-Marcel	X						
MAILLERIE Chantal			X				
MICHEL Louis		X		JEGU Christel		X	
TARDIF Michel	X						
S.I.A.E.P. Loire Béconnais							
FERRE Jean-Pierre	X						
S.I.A.E.P. de la région ouest de Château Gontier							
JAILLIER Dominique		X					
POINTEAU Serge			X				
S.I.A.E.P. du Centre ouest Mayennais							
VERON Louis			X				
S.I.A.E.P. du Segréen							
CHERRUAULT Catherine		X					
COTENCEAU Jean			X				

2.2. Désignation d'un délégué du S.B.O.N. au bureau

EXPOSE

Extrait des statuts : « Le Bureau du Syndicat mixte est composé du Président, d'un ou de plusieurs Vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres pour un total de 12 membres désignés par le comité syndical de la façon suivante :

- 4 représentants du Syndicat de Bassin pour l'aménagement de la rivière l'Oudon,
- 4 représentants du Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud,
- 4 représentants des syndicats intercommunaux ou communes en charge de l'alimentation en eau potable. »

Suite à la démission de Monsieur Stéphane PETIT, suite à l'élection de Monsieur Hervé FOUCHER, nouveau Vice-Président du SY.M.B.O.L.I.P., compte tenu que Monsieur Hervé FOUCHER était déjà membre du bureau, il convient de désigner un autre représentant du S.B.O.N. au bureau.

Liste des membres actuels :

BAGOUET Alain	S.B.O.S. – Vice-président	GRIMAUD Gilles	S.I.A.E.P. du Segréen – Président
BOULTOUREAU Hubert	S.B.O.S. – Délégué	GUIOULLIER Marcel	S.I.A.E.P. du Craonnais – Délégué
RONCIN Joël	S.B.O.S. – Délégué	LEBRETON Olivier	S.I.A.E.P. du Segréen – Vice-président
PERROIS Christian	S.B.O.S. – Délégué	VERON Louis	S.I.A.E.P. Centre ouest Mayennais – Délégué
FOUCHER Hervé	S.B.O.N. – Vice-président		
GAUME Bruno	S.B.O.N. – Délégué		
MICHEL Louis	S.B.O.N. – Vice-président		

DISCUSSION

Monsieur Michel LABBE est candidat.

Vote : Monsieur Michel LABBE est élu membre du Bureau.

2.3. Avis sur projets de Schémas départementaux de coopération intercommunale 49 et 53 pour la partie qui concerne le SY.M.B.O.L.I.P.

EXPOSE

Le bureau propose de remettre un avis sur les S.D.C.I. pour les parties qui concernent les compétences du SY.M.B.O.L.I.P. Les orientations proposées peuvent impacter son organisation :

- Ses membres adhérents vont évoluer,
- Sa compétence « pollutions diffuses » pourrait également évoluer.

Pour le SDCI 49, chapitre 3, consultable à l'adresse suivante :

http://www.maine-et-loire.gouv.fr/IMG/pdf/projet_SDCI_49.pdf

Pour le SDCI 53, chapitres C et D, consultable à l'adresse suivante :

<http://www.mayenne.gouv.fr/Actualites/Presentation-du-schema-departemental-de-cooperation-intercommunale>

DISCUSSION

Monsieur Gilles GRIMAUD donne lecture des S.D.C.I. de Maine et Loire et de Mayenne par rapport à la compétence GE.M.A.P.I.

Monsieur Gilles GRIMAUD donne lecture de la délibération :

« Le bureau propose de remettre un avis sur les S.D.C.I. pour les parties qui concernent les compétences du SY.M.B.O.L.I.P. Les orientations proposées peuvent impacter son organisation :

- *Ses membres adhérents vont évoluer,*
- *Sa compétence « pollutions diffuses » pourrait également évoluer.*

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

Précise que les schémas départementaux de coopération intercommunale du Maine et Loire et de la Mayenne ont été examinés par rapport aux compétences actuelles du SY.M.B.O.L.I.P.,

Donne un avis favorable à l'échelle retenue pour l'exercice de la compétence « P.I. » (prévention des inondations) qui est celle du bassin versant ou hydrographique,

Constata qu'il n'est pas fait mention dans ces schémas de la « compétence pollutions diffuses » dont s'est saisie le SY.M.B.O.L.I.P. pour mettre en œuvre un programme d'amélioration de la qualité de l'eau brute destinée à l'alimentation en eau potable, et ce, à l'échelle du bassin versant de l'Oudon,

Rappelle les difficultés pour constituer un maître d'ouvrage collectif à l'échelle pertinente du bassin versant pour porter ce programme,

Rappelle que le portage d'un tel programme est indispensable pour les captages en eau potable sensibles et ceux classés « Grenelle », qu'il est le fruit d'une concertation de 2 ans avec les acteurs du bassin versant, qu'il fait l'objet d'un contrat territorial proposé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne,

En conséquence, émet le souhait que le programme de lutte contre les pollutions diffuses soit mené à l'échelle du bassin versant quel que soit la restructuration future des structures en charge de l'alimentation en eau potable »

Monsieur Alain BAGOUET voit une différence fondamentale entre ce que dit le Préfet de Mayenne et la Préfète de Maine et Loire pour les structures, l'un appuie sur les structures existantes, l'autre pas. En Mayenne, le Préfet prend l'existant en considération. Il n'est pas favorable au S.D.C.I.49.

Monsieur Gilles GRIMAUD n'a pas la même lecture, il a compris qu'il n'y a pas de nouvelle création à l'échelle du bassin versant si les structures existent déjà.

Monsieur Daniel GENDRY - Pourquoi la Préfète de Maine et Loire interviendrait en Mayenne ?

Monsieur Gilles GRIMAUD – Il est proposé que la compétence G.E.M.A.P.I. soit exercée à l'échelle des bassins versants. Le Préfet de Région a donc du décider que la préfecture Mayenne suivrait le dossier du bassin versant de la Mayenne, la Préfecture de Maine et Loire suivrait le bassin versant de l'Oudon.

Vote pour les 2 projets de S.D.C.I. par rapport aux compétences du SY.M.B.O.L.I.P.:
25 pour 1 abstention

2.4. Fixation des indemnités de la trésorière pour 2015

EXPOSE

Les indemnités de la trésorière sont fixées annuellement par le comité syndical.

DISCUSSION

Monsieur Gilles GRIMAUD propose de reconduire la décision prise en 2014 pour tenir compte des efforts d'économies demandés par l'Etat aux collectivités territoriales, soit d'accorder l'indemnité au taux de 50 % pour l'année 2015 (226,17 €), l'indemnité de confection des documents budgétaires est fixée à 30,49 €.

Vote : Unanimité

3. VOTES DES BUDGETS PRIMITIFS 2016

Les budgets primitifs sont consultables sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé. Ils seront remis en version papier en séance.

3.1. Pour le budget annexe inondations

Sur proposition de la commission inondations.

Vote : Unanimité pour le budget et les demandes de participation.

3.2. Pour le budget annexe pollutions

Sur proposition de la commission pollutions.

Vote : Unanimité pour le budget et les demandes de participation.

3.3. Pour le budget annexe C.L.E.

Sur proposition du bureau.

Vote : Unanimité pour le budget et les demandes de participation.

3.4. Pour le budget général

Sur proposition du bureau.

Vote : Unanimité.

3.5. Synthèse des budgets primitifs

Synthèse éditée pour information pour avoir une vue globale des budgets du SY.M.B.O.L.I.P.

3.6. Demandes de subventions

EXPOSE

Les subventions suivantes doivent être sollicitées avant la fin de l'année 2015 :

- Commission Locale de l'Eau : Cellule d'animation 2016 auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la Région ;
- Pollutions : cellule d'animation 2016 auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le département 53 ;
- Programme pollutions 2016 auprès du département 53.

DISCUSSION

Monsieur Gilles GRIMAUD demande pourquoi on ne met pas les montants dans la délibération pour les demandes de subventions d'animation ?

Madame Régine TIELEGUINE explique que les partenaires n'ont pas les mêmes façons de calculer les aides, il est plus simple de s'appuyer sur le budget, ensuite chaque partenaire fait ses calculs en fonction des dépenses qu'il considère éligibles.

Vote pour les demandes de subventions : Unanimité

4. PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

4.1. Demande d'autorisation de construction d'un ouvrage de franchissement de rivière dans l'emprise d'inondation du site de la Gauteraie et participation financière

Le site de sur stockage la Gauteraie a été réalisé sur une ancienne digue d'étang situé sur la commune de Brain sur Longuenée. Une parcelle agricole est restée enclavée suite à l'acquisition de la digue par le SY.M.B.O.L.I.P. Afin de permettre à l'agriculteur d'accéder à sa parcelle, le SY.M.B.O.L.I.P. a aménagé la digue de sorte qu'elle soit franchissable par des bovins et des engins agricoles légers. Suite à une évolution des pratiques agricoles sur cette parcelle, l'agriculteur a besoin d'un accès pour engins lourds et demande d'une part l'autorisation de créer cette passerelle dans l'emprise de sur inondation et d'autre part une prise en charge par le SY.M.B.O.L.I.P. des études et travaux de réalisation de cette passerelle.

Vote : Pour autoriser la passerelle et pour l'indemnité :

24 pour 2 abstentions

Vote : Pour la décision modificative au budget : unanimité.

4.2. Indemnisations pour mesures compensatoires dans l'emprise d'inondation du site du Tertre

Les travaux engagés au site du Tertre nécessitent des adaptations en cours de chantier. Il est proposé de conventionner avec un riverain de manière à lui verser des indemnités pour réalisation de mesures compensatoires plutôt que ce soit le SY.M.B.O.L.I.P. qui fasse les travaux comme prévu initialement.

Vote : Unanimité pour l'indemnité et pour la décision modificative au budget

4.3. Modification des conditions de gestion de l'ouvrage de la Rincerie et participation financière

La base de loisirs de la Rincerie demande une modification des conditions de gestion en fin de saison hivernale. Il convient de modifier la convention de gestion et de partager les coûts nécessaires à la reprogrammation de l'automate de gestion.

Vote : Unanimité

5. PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES

Madame Rachel LABRUNIE présente de manière globale les points à l'ordre du jour de 5.1 à 5.5.

cf. présentation annexée.

5.1. Validation de la programmation 2016 et demandes de subventions

La programmation 2016 est détaillée action par action dans le tableau du budget primitif annexe pollutions. Il convient de l'adopter et d'engager les demandes de subventions.

Vote : Unanimité

5.2. Information sur les prestataires retenus pour mener les actions du programme

EXPOSE

Plusieurs mises en concurrence ont été engagées pour pouvoir mettre en œuvre le programme de lutte contre les pollutions diffuses concernant :

- La réalisation de diagnostics-conseils ciblés sur l'aire d'alimentation du captage de St Aubin du Pavoil
- La réalisation de diagnostics-conseils globaux dans les aires d'alimentation des captages souterrains vulnérables
- La réalisation de diagnostics-conseils pour le changement de système d'exploitation sur l'aire d'alimentation du captage de St Aubin du Pavoil
- La réalisation d'accompagnements spécifiques agricoles sur l'aire d'alimentation du captage de St Aubin du Pavoil
- La réalisation et la diffusion de la Lettre agricole de l'Oudon
- La réalisation d'une étude d'opportunité de développement de l'agriculture biologique sur le bassin versant de l'Oudon.

Les prestataires retenus sont présentés en séance.

5.3. Engagement des études de définition des aires d'alimentation des captages de la Plaine et des Fauvières

EXPOSE

Cette action sera menée sur 2016 et 2017. Il est proposé de délibérer spécifiquement pour engager les études, autoriser le marché et demander les subventions.

Vote : Unanimité

5.4. Présentation du Projet Agro-environnemental et climatique

EXPOSE

Le pré-dossier de candidature du SY.M.B.O.L.I.P. a été déposé à la Région des Pays de Loire le 15 octobre 2015. Le dépôt officiel du dossier interviendra le 15 décembre. Le dossier préparé par la Commission pollution est présenté succinctement. Il sera consultable sur l'accès réservé du SY.M.B.O.L.I.P.

5.5. Présentation du plan de communication agricole

EXPOSE

La commission pollutions a élaboré un plan de communication pour promouvoir les actions proposées aux agriculteurs. Les supports, en cours d'élaboration, sont présentés visuellement pour information aux délégués.

6. QUESTIONS DIVERSES

6.1. Calendrier prévisionnel des réunions 2016

Le calendrier est remis aux participants, il est consultable sur www.bvoudon.fr accès réservé/SY.M.B.O.L.I.P./réunions.

Monsieur Gilles GRIMAUD clôt la réunion délibérative à 16h00.

Il ouvre ensuite la conférence bois énergie en accueillant les intervenants.

Le secrétaire de séance,
Monsieur Jean-Paul JOUBERT



